

AUX DELEGUES SYNDICAUX
DES ORGANISMES SOCIAUX

FEDERATION
DE LA
PROTECTION **S**OCIALE
ET DE L'**E**MPLOI

Objet : Droit Syndical.

Paris, le 13 février 2008

Cher(e) Ami(e),

Dans un contexte très peu favorable à la CFTC, la CGC voire FO, au travers de la remise en cause de la représentativité syndicale, mais aussi par la volonté farouche de la CGT, de la CFDT et de l'employeur UCANSS de ne prendre en compte que les résultats électoraux, une importante et longue négociation sur le droit syndical dans les organismes de Sécurité Sociale vient de s'achever après 26 réunions souvent difficiles mais aussi constructives.

Un accord a été rédigé. Il est aujourd'hui signé par 7 des 10 signataires potentiels. Il s'appliquera au premier jour du 3^{ème} mois suivant celui au cours duquel son agrément est intervenu.

Les conseillers fédéraux du Régime Général, au nombre de 33, ont été consultés. Il y a eu 30 réponses, dont 27 Pour, 1 Contre et 2 Abstentions.

Vous trouverez donc, ci-joint, une note de synthèse de cet accord, suivie de l'intégralité du texte. Pour toutes explications, éclaircissements ou étude détaillée au cas par cas concernant chacune de vos institutions, la Fédération se tient à votre disposition au 01.40.40.26.26..

Avec nos amitiés,

Le Secrétaire Général,
Dominique BERTRAND.

Le Président,
Yves RAZZOLI.

